



Revue de presse

Sud Ouest & Charente Libre

Vendredi 27 février 2015

Lundi 02 mars 2015

Mardi 03 mars 2015

C'était un élu proche des gens

JEAN GOMBERT Le maire de Javrezac de 1977 à 2014, conseiller général de Cognac depuis 2001, est décédé jeudi

OLIVIER SARAZIN
osarazin@sudouest.fr

Lorsqu'il souriait, Jean Gombert avait un côté chinois. Ses yeux brillaient derrière le trait des paupières. Filtrait alors une fine lueur. Une étincelle. Une couche de malice... L'homme s'est éteint avant-hier, terrassé par les suites d'une longue maladie, ce cancéro qu'il pensait avoir vaincu avec courage et pugnacité. Jeudi, son cœur a lâché. Aujourd'hui, son regard nous manque déjà. Sa gentillesse aussi...

Jean Gombert, 70 ans, était un élu apprécié, proche des gens et de leur quotidien. Maire de Javrezac de 1977 à 2014, conseiller général de Cognac-Sud depuis 2001 sous l'étiquette divers droite, cet ancien cadre de la maison Hennessy et sportif chevronné était encore engagé sur le terrain politique. Il était candidat aux élections départementales des 22 et 29 mars, dans son canton, Cognac-2 (lire ci-contre).

Le sens de l'intérêt général
Vendredi matin, l'annonce de sa disparition a suscité une réelle émotion à Cognac et dans le Cognacais. Les élus, unanimement, quelles que soient leurs couleurs politiques, ont salué la mémoire d'un « chouette type », un homme pétri de qualités qui avait fait de Javrezac général un credo, une philosophie, un idéal.

Jamais dans l'invective ou les coups bas, jamais abrupt ou dogmatique, toujours conciliant, Jean Gombert

avait redonné du sens au joli mot malheureusement démodé de concorde. « Il faut toujours être à l'écoute de la population et de l'équipe municipale. Aux dernières élections, j'ai été réélu avec 97 % des voix. Je pense avoir fait ce qu'il fallait », nous racontait-il sans fausse modestie, en janvier 2014, lors d'une longue interview à la veille de sa dernière cérémonie d'échange des vœux avec les habitants et les élus de Javrezac.

« Il avait appris au rugby le fair-play, l'engagement et la camaraderie »

Il nous expliquait aussi n'avoir jamais voulu être intégré à un parti. « Lorsque je me suis présenté la première fois, j'étais en face d'une liste de gauche, alors on m'a casé à droite. Et ça m'a toujours servi. Je suis un adepte du gaullisme, mais pas de l'UMP. J'ai aussi beaucoup d'amis de gauche », déclarait-il.

Fair-play, Jean Gombert l'était assurément. Il avait appris au rugby les valeurs de l'engagement et de la camaraderie. À l'Agence « Sud-Ouest » de Cognac, nous pensons à son épouse Nadine, ses enfants, ses amis et ses proches. Les obsèques pourraient se dérouler jeudi, sans doute à l'église Saint-Léger de Cognac. Celle de Javrezac sera trop petite...



Jean Gombert (ici photographé en 2012) n'était jamais dans l'invective et les coups bas. PHOTO: LAURE VIGNAUX / AGENCE SUD-OUEST

Mais qui sera candidat le 22 mars ?

Jean Gombert disparu, qui représentera l'union de la droite aux élections départementales le 22 mars, aux côtés d'Émile Richaud, dans le canton de Cognac 2 ? La réponse est très claire : le suppléant Pierre-Yves Briaud, maire de Châteaubernard...

L'article L160 du code électoral est en effet très clair : « Lorsqu'un candidat décède postérieurement à l'expiration du délai prévu pour le dépôt des déclarations de candidatures, son remplaçant devient candidat et peut désigner un nouveau remplaçant. »

Pierre-Yves Briaud ne sa dit pas embarrassé : « Je salue qu'un jour



Avec ses collègues, il y a un mois, place François-P...

ou l'autre, cela pourrait arriver. Mais pas comme ça. Pas si vite. Il avait une telle ténacité. On y croyait [...]. J'admire sa franchise, son indépendance, sa hauteur de vue. »

Des hommages unanimes et sincères

ROBERT RICHARD : « Social, attentif et solidaire – toujours très attaché à son territoire – Jean était de ceux pour qui l'engagement avait un sens : celui du collectif. C'était aussi la caractéristique du sportif qu'il fut, jamais nous ne fîmes adversaires. Concurrents lors de l'élection à la Communauté de communes en 2008, c'est en complices que nous avons vécu et assuré ce mandat. Sa passion pour notre Charente et le Cognacais nous rapprochait. J'avais pour lui estime et plus que de l'amitié. Ma peine est aujourd'hui immense », dit le conseiller général sortant de Cognac-Nord, ancien président de la CJC de Grand Cognac.



Avec Robert Richard en 2008.
J.P. VES - G. RICHARD ET GUY

MICHEL GOURINCHAS : « C'était un gars sympa, un vrai sportif, un élu local qui avait fait du bon boulot ! Cet homme de dialogue n'avait pas d'adversaire, je suis triste. Nous perdons une figure cognacaise », dit le maire de Cognac.

JÉRÔME MOUHOT : « Jean Gombert était de ces élus pour qui l'intérêt général prime sur tout le reste. Il était reconnu partout pour sa compétence, pour son dévouement et surtout pour l'attention sincère qu'il portait aux autres. À ce titre, il imposait le respect. C'est une grosse perte pour le Cognacais que nous pleurons aujourd'hui », dit l'ancien maire de Cognac.

FRANÇOIS BONNEAU : « J'ai du mal à parler de lui au passé. Nous avons joué dans le même club de rugby. Nos fils étaient à l'école ensemble. Son regard pétillant va nous manquer. Il aimait les gens », dit le conseiller général sortant de Ruffillac, chef de file des candidats

de l'union de la droite aux prochaines élections départementales.

MICHEL BOUTANT : « Nous redoutions cette fin-là mais nous ne pouvions nous y résoudre... C'était un homme tellement constructif, tellement agréable, tellement attachant, que nous sommes tous bouleversés. Aujourd'hui, nous perdons un collègue pétri de qualités humaines », dit le président du Conseil général.

GÉRARD FOUBERT : « J'avais 23 ans lorsque j'ai été élu avec lui, en 1983, au Conseil municipal. Il m'a tout appris et m'a transmis une valeur primordiale : penser aux autres avant de penser à soi », dit le premier adjoint au maire de Javrezac.

L'ALAMBIC

Pierre-Yves Briand « pas embarrassé »



Le maire de Châteaubernard prend la tête de la liste de l'union de la droite pour les élections départementales.

Avec la triste disparition de Jean Gombert (lire ci-contre), Pierre-Yves Briand portera donc les couleurs de l'union de la droite, dimanche 22 mars, dans le canton de Cognac 2. Celui qui s'était déclaré suppléant « par amitié et par estime » ne se dit « pas embarrassé ». On veut bien le croire... Néanmoins, la place

qu'il doit désormais occuper n'est pas forcément très confortable.

L'an passé, lors des élections municipales, Pierre-Yves Briand se déclarait « de centre gauche et d'orientation plutôt sociale démocrate » et avait voté Hollande. Il ajoutait néanmoins ne pas être en « art et se moquer des chégers partisans ».

Zen après la tempête

CONSEIL MUNICIPAL Les élus ont adopté le schéma de mutualisation des services avec ceux de Grand-Cognac

Les élus avaient visiblement épuisé toute leur rhétorique, jeudi soir, lors du débat d'orientation budgétaire, « sportif et musé » comme le commentait le maire Michel Gourinchas. Car, le registre des dossiers fut avalé comme une lettre à la poste. Des dossiers, il est vrai, pour la plupart uniquement techniques et peu sujets à polémique.

Parmi ceux-ci, on peut signaler que le Conseil municipal a rendu, à l'unanimité, un avis favorable sur le schéma de mutualisation de services entre les services de Grand-Cognac et ceux des communes qui en sont membres. Un schéma sur lequel, de la même manière, les autres communes doivent aussi se prononcer avant qu'il soit présenté devant le Conseil communautaire.

Toujours plus d'efficacité

L'idée est d'aller vers toujours plus d'efficacité et de légitimité l'action publique, sans que cela soit forcément en lien avec le transfert des compétences. Certes, comme le faisait remarquer Patrick Sedlaeck, lors de la présentation de ce schéma, « des formes de mutualisation entre Grand-Cognac et des communes ». Par exemple sur l'entretien des espaces verts ou de la voirie, les activités périscolaires, la gestion des marchés publics.

Mais cette mutualisation était, jusqu'à présent, réalisée de façon empirique. Le schéma va lui donner un véritable cadre avec pour objectif de



Patrick Sedlaeck a expliqué le schéma de mutualisation. PHOTO F.L.

déboucher sur un « projet de territoire ». Ainsi, les services communs seront gérés par Grand-Cognac, mais chaque commune sera libre de s'inscrire ou non dans le dispositif. Selon les missions réalisées, le personnel des services communs sera placé sous l'autorité du maire ou du président de la Communauté de communes.

Ces services communs concernent des missions opérationnelles ou administratives comme la gestion du personnel, la gestion administrative et financière, l'informatique, l'expertise juridique et l'instruction des décisions prises par

les maires au nom de la commune ou de l'état. Mais ce document n'est pas figé, la liste des services mis en commun peut être amenée à évoluer », indiquait Patrick Sedlaeck.

Dans la foule, les élus ont voté l'adhésion de la commune à trois services communs créés par Grand-Cognac : marchés publics (passation des marchés publics et délégations de services publics), conseil juridique et enfin, recherche de financements (instructions et suivi des demandes de subventions pour les projets de Grand-Cognac et des communes membres).

Didier Faucard

■ Il a été maire de Javrezac pendant 37 ans et conseiller général ■ Jean Gombert s'est éteint jeudi ■ Ses copains de rugby et les politiques affichent leur peine.

Vague d'émotion après le décès de Jean Gombert

Stéphane URBAJTEL
suboteh@charenteinfo.fr

En sportif accompli, il s'était lancé un nouveau défi: repartir en campagne pour les départementales, avec l'envie de conserver son siège de conseiller général du canton de Cognac 2. Un pied de nez aux militants, persuadés que l'ancien rugbyman, malade depuis des

”
Il n'était jamais abrupt dans ses opinions, à la fois optimiste et réaliste. Il faisait de la politique au sens noble du terme.



Jean Gombert avait 71 ans. Ses copains rugbyman n'ont pas oublié l'ex-demi d'ouverture du SC Angoulême. Photo: archives G. R.

mois, n'osait plus s'engouffrer dans la mêlée. Ce match-là, comme les autres, il l'apprendrait à sa façon: sans invectives, sans coups bas. Jean Gombert n'en est allé en cours de match. L'ex-demi d'ouverture du SC Angoulême est mort jeudi, terrassé par

un cancer contre lequel il luttait avec dignité. Une vie sous le signe du sport et de l'engagement dans la vie locale: quarante-trois ans au service de sa commune, Javrezac. Élu depuis 1971, maire de 1977 à 2014. Sept mandats au compteur auxquels s'ajoutent deux mandats

de conseiller général. L'ancien cadre de la société Hendessy, connu en particulier pour avoir présidé à la fin de sa carrière l'Institut social de la maison au bras armé, avait des convictions de droite affirmées – il siégeait dans le groupe d'opposition départementale – mais pas de chapelle. Conscientiel. «Je peux travailler avec le tout le monde», aimait-il répéter.

nées sur les bancs de la collectivité. Jean faisait de la politique au sens noble du terme. Avec le sens de l'intérêt commun. Son départ ne fait beaucoup de peine. «C'était un gentil, un vrai. Une gentillesse jamais feinte», ajoute Jean-Claude Issacodier, le maire de Saint-Price, qui le connaissait «depuis trente ans».

Du côté des vieux copains de rugby, la «promotion Adrien-Abedie» du SCA des années 60, la tristesse est immense. Michel Nicolas, maire de Charras, s'émeut de la disparition «d'un frère». «C'était un fédérateur.» «Un type équilibré, spallie. Ancien Vaysières, maire de La Rochefoucauld, qui n'a pas oublié comment il a créé avec lui «la première équipe de rugby de Saint-Paul».

Ses coéquipiers du SCA, ses amis, les élus de toutes sensibilités et évidemment les siens: ils seront tous là jeudi pour rendre un dernier hommage à Jean Gombert. Ses obsèques auront lieu à Javrezac, la commune intimement liée à son existence.

La profonde peine des anciens du SCA rugby

«Il n'avait pas vraiment de bord, Jean, considère Michel Gourinchas, le maire socialiste de Cognac. Je l'ai côtoyé d'abord au conseil d'administration de la Caisse primaire d'assurance-maladie. Il représentait le patronat, moi les salariés. Pourtant, on s'est bien entendu.» «Il n'était jamais abrupt dans ses opinions. À la fois optimiste et réaliste, témoigne le socialiste Robert Richard, conseiller général, comme Jean Gombert, mais dans l'autre canton de Cognac, à ses côtés depuis des an-

Départementales: quelles règles après le décès de Jean Gombert ?

La question peut sembler innocente, mais elle se pose alors que les élections départementales sont prévues dans moins d'un mois: quelles conséquences dans le canton de Cognac 2 suite au décès de Jean Gombert? Réponse: c'est le remplaçant du défunt qui devient titulaire. En l'occurrence le divers gauche Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard. Il est désormais le binôme de la divers droite Émilie Richaut. Il a jusqu'à la fin de la semaine prochaine pour déclarer

sa candidature à la préfecture. C'est ce qu'il s'agit de faire. Une étape à trois étapes électorales, une remplaçante, le DVD Chantal Mademoiselle à compléter. Pierre-Yves Briand n'a pas l'obligation de trouver à son tour un remplaçant, mais les services de la préfecture l'y incitent. Un élément pratique pour le quatuor: il doit désormais réimprimer la quarantaine d'affiches électorales présentant les candidats et refaire en totalité les éléments de propagande électorale.

C.L. 28102115

■ Chantal Nadeau,



présidente de l'Office de tourisme de Cognac, Coline La Fontaine, ambassadrice, et Stéphanie Tonon, directrice de l'Office (dans cc), ont bien fait leur job. Elles annoncent jeudi dans nos colonnes le lancement des ambassadeurs du territoire. L'idée: amener des habitants des quatorze communes de Grand-Cognac à devenir bénévoles pour faire découvrir leur territoire en échange d'offres privilégiées. Le premier «passport ambassadeurs» a été délivré jeudi à l'office de tourisme. Un départ encourageant. Les personnes intéressées lire l'article du 26 février pour les modalités peuvent téléphoner au 06 46 82 10 71.

■ COGNAC

Échanges culinaires avec «Gourmets Gourmands»

L'association «Gourmets Gourmands» propose des échanges entre gourmets et gourmands de tous âges, professionnels ou non, en vue de partager des savoir-faire au travers de pratiques simples et savoureuses. Deux ateliers de cuisine sont organisés le 6 mars, de 14h30 à 17h, et le 10 mars, de 9h15 à 11h45, au 14, rue de Moirman. Le thème retenu pour ces deux ateliers est «Pâtade en terrine aux deux choux sauce foie gras, échals de cacahuètes». Tarif: 30 € par atelier sur réservation au 06 12 46 69 41.

■ CRATEAUBERNAIS

Mouvement de troupe chez les Castelbaladins



La troupe, à peu près au complet, avec les nouvelles recrues (en arrière). Photo CC.

«Des comédiens arrivent et j'en suis désolé», a déploré Hubert Luqué, metteur en scène et président des Castelbaladins, la troupe de théâtre qui tenait son assemblée générale mercredi soir. «Il faut que je récupère de mes enfants», s'est justifiée Sophie Deviane, de Gauté, qui compte parmi les sortants. Selon certaines sources, elle aurait sur-tout l'intention de créer, tôt ou tard, sa propre troupe. Janine Audoubert et Christophe Blanc font partie du même wagon sur le départ. Trois départs pour deux nouveaux arrivants: Charlotte Petrykowska, élève de 1^{er} S au lycée Jean-Monnet; Sylvia Boehman, animatrice à l'Élyad Gey-Gautier de Cognac; Michel Fort, qui met son camion à disposition pour les transports de matériel de scène; Michel Sedack, cadre chez Martell, nouvel arrivant à Cognac; et Jacques Barbot, figure locale du Tai-Chi-Chuan et qui a derrière lui une longue expérience parisienne du théâtre niveau «pro».

La nouvelle pièce qui sera jouée en automne par la troupe s'appelle «Mes hommages, Mère...». Une histoire abraçadabrantesque en deux actes écrite par Bernard Cassin, un des Castelbaladins qui est passé du côté des auteurs. L'ancien prof de sciences à la retraite préfère le «fait maison» plutôt que d'emprunter son inspiration de comédien à d'autres. Il met en scène une famille de rêveurs dont le père est le dirige local et la mère une ancienne chercheuse du CNRS. Le bilan financier fait état d'une recette de 4 099 € correspondant aux 960 entrées aux représentations de «Joyeuse pagaille», la pièce jouée en 2014 à Saint-Mémeles-Carrières, Jaurac, Cognac et Châteaubernard. «Nous sommes très attachés à votre association qui est un exemplaire. Elle fournit de l'animation ou des services aux différentes fêtes de la commune et ne réclame aucune subvention en contrepartie», a dit Pierre-Yves Briand, maire, qui met la nouvelle salle du Castel à sa disposition.

C.L. 28/02/15

Découverte de Verilla en mer. L'office de tourisme organise des visites guidées d'une des plus importantes usines d'Europe de fabrication de bouteilles, Verilla, tous les lundis du mois de mars. Rendez-vous à l'office de tourisme à 14h le jour de la visite. Réservation obligatoire avant midi au 05 45 82 10 70. La visite a lieu sous certaines conditions consultables à l'office de tourisme. Tarif: 5 €.

SAINT-BRIEUC

Éclaircie en vue rue de La Trèche



«Ce dispositif expérimental peut être le premier d'une série», a dit Jean-François Pérot, chef de l'Agence départementale de l'aménagement de Jarnac.

Photo: CL

«C'est un point noir qui ne date pas d'hier», a dit Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard, invité jeudi soir par Jean-Claude Tesandier, son homologue de Saint-Brieuc, à la réunion publique concernant les aménagements de voirie prévus pour la fin mars sur la trop fameuse rue de La Trèche dont les deux communes se partagent l'administration des riverains. Jean-François Pérot et Jean-Philippe Lauvign, les responsables de l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) de Jarnac, répondaient aux suggestions et aux questions techniques posées par lesdits riverains, mais aussi par des usagers de cette voie départementale (D 15) reliant Cognac à Rouillac et Ruffec.

Une épreuve expérimentale de circulation, réduisant le passage de 5,40 m à 3,50 m, condamnant toute possibilité de croisement à cet endroit, va être installée sur la chaussée au niveau du passage

protégé dans la portion de ligne droite qui précède, en montant, le virage devant la carrière. Un passage alternatif donnant la priorité à la colonne montante des véhicules, en provenance du pont de la Charente, sera instauré par panneaux, en même temps que des dispositifs de ralentissement et de prévention en amont de l'obstacle, destiné à «casser la vitesse».

Une intervenante a suggéré le détournement des poids lourds en provenance de Rouillac par Jarnac. «Le coût supplémentaire pour les transporteurs serait prohibitif», a répondu un des agents territoriaux. 6 800 véhicules et 270 poids lourds empruntent quotidiennement cette D 15, créant accidents, pollution sonore et atmosphérique, tremblements et fissures dans les habitations qui bordent la voie, contraintes, pour certains, à l'aplomb du couloir de circulation, sans tenir compte, à une époque où la notion de plan local d'urbanisme (PLU) était inconnue.

A qui appartient l'eau du fleuve Charente ?

SAINT-SAVINIEN L'autorisation d'exploiter les barrages datait de 1961. Son renouvellement est soumis à enquête d'utilité publique sur fond de guerre de l'eau...

THOMAS BROSSET
tbrosset@ardouest.fr

Bien de l'eau a coulé sous les ponts de la Charente depuis 1961. Bien des inondations ont lieu en amont comme en aval du barrage de Saint-Savinien et bien des périodes de sécheresse. Mais ce qui a surtout changé en cinquante-quatre ans, c'est l'usage que l'on fait de l'eau. En 1961, la Charente-Maritime ne comptait que 460 000 habitants, 200 000 de moins qu'aujourd'hui. Son agriculture, essentiellement basée sur l'élevage et la polyculture sur petites parcelles, était peu gourmande en eau. Et c'est sur ces bases-là que les autorisations d'exploiter les barrages de Saint-Savinien et la prise du canal de l'Unima (1) ont été délivrées par décret le 21 décembre 1961 pour... cinquante ans. Il s'agissait alors essentiellement d'approvisionner le département en eau potable, d'aider l'élevage et de conserver les niveaux d'eau dans les marais. Autorisation d'exploiter signifie gérer les ouvrages, ce qui peut s'avérer particulièrement important pour l'amont en période de submersion des berges et de prélèvement d'eau si nécessaire.

Irrigation, tonnes de chasse

Depuis, les pratiques agricoles ont été considérablement modifiées. Le remembrement a favorisé la monoculture intensive gourmande en eau, le drainage des marais. Les barrages de Saint-Savinien et la prise d'eau du canal de l'Unima ont été quelque peu détournés de leur vocation première : l'eau a servi l'irrigation et le remplissage des tonnes de chasse. Et c'est dans ce contexte que l'autorisation d'exploiter par le Conseil général et son bras armé l'Unima est arrivée à son terme en 2011. Elle n'est renouvelée depuis quatre ans que de façon provisoire.

Une nouvelle autorisation, cette fois établie pour quarante ans, vient d'être soumise à enquête d'utilité publique par la préfecture. Elle s'est bien sûr enrichie des données léga-



L'un des barrages de Saint-Savinien. PHOTO: ARD OUEST

les contemporaines, le nouveau Code de l'environnement, la loi sur l'eau.

« Ce dossier touche toute l'écologie des marais charentais »

Si les conséquences de cette autorisation d'exploiter concernent tout le département et notamment les ostréiculteurs qui ont besoin d'eau douce non polluée pour travailler, peu de publicité a été faite autour de cette enquête publique affichée dans les sous-préfectures de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély et les mairies de Saint-Savinien et du Muug. Ce qui n'a pas empêché les associations de protection de la nature de faire état de leurs observations. Ainsi Nature Environnement (2) émet-elle un avis défavorable au dossier qui « manque de sérieux et n'apporte pas les garan-

ties minimales par rapport aux enjeux identifiés ». La Ligue pour la protection des oiseaux est sur la même longueur d'onde : « Un rééquilibrage vers un fonctionnement plus naturel de la gestion des niveaux serait indispensable pour améliorer le fonctionnement écologique », remarque l'association rochefortaise qui émet, elle aussi, un avis défavorable.

Captage prioritaire Grenelle

Les enjeux ? Pour Nature Environnement (2), il s'agit de garantir « la hiérarchie des usages imposés par la loi sur l'eau », la gestion de la quantité ne doit pas être dissociée de la qualité de l'eau et Nature Environnement (2) rappelle que « la Charente est un captage prioritaire Grenelle avec des dépassements en pesticides ».

Alors que le débit réservé minimum satisfaisant pour l'ostréiculture devrait être de 12 m³/seconde, l'enquête fait état de 8 m³/seconde. En clair, cela signifie qu'en 0,12 et

8 m³/s, les prélèvements pourront continuer à être autorisés même si les parcs à huîtres manquent d'eau douce. Toujours selon Claude Matar, représentant de NER, telle qu'elle est faite dans le dossier l'autorisation permettra un prélèvement de 40 % de l'eau pour les seules irrigation et remplissage de tonnes de chasse et elle donne quasi les pleins pouvoirs à l'Unima alors que l'eau courante est un bien public », rappelle Claude Matar.

« Une autorisation de quarante ans alors que le réchauffement climatique s'accélère et qu'on ignore dans quelle situation on sera en 2055, c'est bien trop long. Ce dossier touche toute l'écologie des marais charentais. Il préoccupe le Conservatoire du littoral, les ostréiculteurs. Nous nous devons d'être vigilants », poursuit Claude Matar.

L'enquête était bouclée lundi soir. C'est désormais au commissaire enquêteur de donner ses conclusions.

(1) Syndicat mixte de l'un des marais.

S.O. 28/02/15

Michel BOLYANT,
président du Conseil général
de la Charente,
les anciens présidents
du Conseil général,
l'ensemble des conseillers généraux
de la Charente,
les anciens conseillers généraux
et les membres du personnel
du Conseil général
ont la douleur de vous faire part
du décès de leur collègue et ami

Jean GOMBERT,

conseiller général
du canton de Cognac, 9^{ème} depuis 2007.

Nous garderons à jamais la souvenir
et la gentillesse de Jean Gombert, un
homme affable, ouvert, sincère,
profondément respectueux des au-
tres, inlassable défenseur du Cognac.

A sa famille et à ses proches, nous
souhaitons témoignage, plus et le per-
sonnel, de notre sincère amitié et de
notre soutien dans cette épreuve.

sauf à

Les élus du groupe d'opposition
du Conseil général de la Charente
ont le profond regret
de vous annoncer la disparition,
le 26 février 2015, de leur collègue.

Jean GOMBERT,

conseiller général
du canton de Cognac, 9^{ème} depuis 2004,
maire honoraire
de la commune de Jarnac,
il a été conseiller municipal de Jarnac
de 1971 à 1977,
maire de la commune de Jarnac
de 1977 à 2004,
vice-président
de la Confédération des communes
du Grand Cognac de 2008 à 2014.

à l'âge de 70 ans.